

DURNA-AURA

N°6 SUITE AU CSE DE FIN SEPTEMBRE

SUPPRESSIONS DES DÉPARTS DE TRAIN : LA DIRECTION RECULE UNE PREMIÈRE FOIS AU CSE TER AURA !

Une nouvelle fois, avec sa réorganisation sur la suppression définitive des départs de train, la direction de l'entreprise accentue la souffrance au travail de milliers de cheminot-es (agents d'escale, ASCT, ADC, aiguilleurs/AC, ...) dans le but de supprimer encore des postes, mais également faciliter un peu plus la privatisation du chemin de fer en allégeant les procédures de sécurité.

Les dirigeant-es (du directeur de région au DPX) qui soutiennent cette réorganisation méprisent les agents qui font tourner la boutique !

Les chefs de service dont on retire leur mission principale, leur cœur de métier se sentent complètement dévalorisé-es. Pendant des années, ils-elles ont fait le départ des trains et ont été de vrais garant-es de sécurité pour les conducteurs et les ASCT (expressions répétées maintes et mains fois dans toutes les formations par l'entreprise) et plus largement un maillon indispensable dans la chaîne de la sécurité ferroviaire.

Suite à nos alertes, que vous nous avez remonté du terrain, la direction a reporté la consultation.

Aucune formation ne doit avoir lieu tant que le dossier n'est pas revenu au niveau du CSE.

Et pendant ce temps, faisons monter la pression sur le terrain pour obliger la direction à retirer définitivement cette réorganisation ...

Et croyez-nous, c'est possible !

Du jour au lendemain, la direction explique qu'ils/elles ne sont plus indispensables et pire, qu'ils/elles ne servent plus à rien. Les conditions de travail des conducteurs/ASCT vont s'aggraver inéluctablement et quotidiennement. Après avoir imposé l'équipement agent seul (EAS), les patrons augmentent à nouveau la pression psychique des collègues. Il n'y aura plus de boucle de rattrapage, ils/elles seront à présent les seul-es responsables de terrain chargés du départ des trains et donc de la sécurité ferroviaire.

SUD-Rail a mis en garde le Président du CSE sur son obligation de résultat qui lui impose de prendre les mesures nécessaires à l'égard de chaque salarié-e pour lui assurer sa sécurité et protéger sa santé. Or, avec la mise en place effective de ce projet au 15 décembre 2019, le maintien de cette nouvelle organisation fait donc craindre pour les agents concernés :

- *Mal-être, souffrance au travail, suicides,*
- *Surcharge de travail pour les conducteurs*
- *Déstabilisation des conditions et de la santé au travail,*
- *Perte de repère, perte de sens du travail,*
- *Incertitude dans leur avenir professionnel,*
- *Impact sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle,*
- *Impact sur les modalités de rémunération,*
- *Impact sur la sûreté des agents, dégradation des collectifs de travail,*
- *Impact sur la sécurité du personnel et sur la sécurité des circulations ferroviaires.*
- *Impact négatif sur la sécurité et la sûreté des usagers*